



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 22 février 2023**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 6 puis 7
- Votants : 6 puis 7
- Absents : 5 puis 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

17 février 2023

Date d'affichage :

17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 février, à 18h45,

Le Conseil Municipal, avait été légalement convoqué en séance ordinaire, le 17 février 2023 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le mercredi 22 février 2023 à 18h45.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari (arrivé à 19h00 participe à la délibération n°2023-13)

Absents excusés : Joël Le Manach, Nelly Claës, Chloé Journe, Sébastien Valorz, Pierre Polverari jusqu'à 19h.

Cédric Chiepperin a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-10 : Demande de subvention Conseil Départemental et Région pour la caméra de vidéoprotection supplémentaire
2. Délibération n°2023-11 : Location du logement au 2 Cour des Roses - Avis sur candidature
3. Délibération n°2023-12 : Avant-projet pour l'enfouissement des lignes à « la Jalousie »
4. Délibération n°2023-13 : Délibération pour l'enfouissement des lignes entre « la Jalousie » et Hodent
5. Questions diverses :
 - Retour de chaque délégué.e sur les commissions intercommunales.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2023-10 : Demande de subvention Conseil Départemental et Région pour la caméra de vidéoprotection supplémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à la loi « informatique et libertés,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n° 2007-297 en date du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la délibération n° 2022-40 du 07 septembre 2022 de la commune de Hodent,

Vu la délibération n°2022-62 du 18 décembre 2022 de la commune de Hodent,

Considérant l'intérêt pour la commune de prévenir les actes d'incivilités ou d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens commis sur la voie publique, de protéger les bâtiments et leurs abords, notamment la rue desservant l'école maternelle, par un système de vidéo protection,

Considérant l'intérêt à faciliter les conditions d'intervention de la Gendarmerie Nationale /Police Nationale afin de renforcer la sécurité publique,

Considérant que les fonds interministériels de prévention de la délinquance permettent d'obtenir un cofinancement des investissements nécessaires à l'installation d'un système de vidéoprotection,

Considérant que la région Ile-de-France permet d'obtenir un financement, au titre du « bouclier de sécurité »,

Considérant que le Département du Val d'Oise permet d'obtenir un financement au titre de l'installation d'un système de vidéoprotection,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE la mise en place d'une caméra « chemin de la Garenne »
- AUTORISE le Maire, à déposer une demande de subvention auprès de la région Ile-de-France au titre du « Bouclier de Sécurité » et du département du Val d'Oise au titre de « l'Aide à la vidéoprotection »
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération n°2023-11 : Location du logement au 2 Cour des Roses - Avis sur candidature

Monsieur le Maire donne la parole à M. Bonnet, Adjoint en charge du dossier. M. Bonnet rappelle à l'assemblée que la locataire de l'appartement situé au 2 cour des Roses, a donné son préavis le 08 décembre 2022.

Comme stipulé dans le bail, le préavis est fixé à 3 mois soit jusqu'au 08 mars 2023 sauf si la locataire ou la commune trouve un locataire avec un dossier recevable avant cette date.

M. Bonnet en charge de l'état des lieux estime que quelques points à court terme sont à remettre en état et d'autres à moyen terme :

- Réfection du portail donnant sur la rue
- Changement du volet de la porte côté jardin.

Vu le marché de l'immobilier le loyer médiant est estimé à 776,00€ hors charges.

10 personnes ont demandé des renseignements à M. Bonnet dont 5 ont souhaité faire une visite du logement.

Une seule personne a donné suite et présenté un dossier.

Aucune demande de logement n'est enregistrée en mairie sur liste d'attente. Le locataire pourra réaliser des travaux d'aménagement et décoratifs sous réserve de l'accord préalable de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- De fixer le loyer à 776,00€ hors charges ;
- D'approuver le projet de bail ;
- D'accepter la candidature proposée ;
- De donner délégation au maire si désistement et pour toute autre nouvelle attribution ;
- D'autoriser le maire, ou l'adjoint Patrice Bonnet, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2023-12 : Avant-projet pour l'enfouissement des lignes à « la Jalousie »

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du SIERC du Vexin, reçu le 20 janvier 2023, concernant l'enfouissement des lignes à « la Jalousie » inscrit au programme 2023.

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux qui s'est réunie le 15 février 2023,

Considérant le complément de réponse apporté par le Bureau d'Études,

Considérant que le coût estimatif est de 74 769€ HT dont 30% restera à la charge de la commune (soit 22 430.70€).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ACCEPTENT** les travaux d'enfouissement et précisent que les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget
- **AUTORISENT** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Délibération n°2023-13 : Délibération pour l'enfouissement des lignes entre « la Jalousie » et Hodent

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du SIERC du Vexin, reçu le 20 janvier 2023, concernant l'enfouissement des lignes pour la liaison Hodent et « la Jalousie » inscrit au programme 2023.

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux qui s'est réunie le 15 février 2023,

Considérant le complément de réponse apporté par le Bureau d'Études,

Considérant que le coût estimatif est de 39 277€ HT dont 30% restera à la charge de la commune (soit 11 783.10€).

Ce projet n'était pas prévu initialement. Cependant afin d'avoir un impact environnemental positif et cohérent, et surtout d'améliorer la protection des réseaux qui seront dissimulés, il est proposé d'accepter cet avant-projet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ACCEPTENT** les travaux d'enfouissement et précisent que les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget
- **AUTORISENT** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.
Voix contre	-
Voix abstention	-

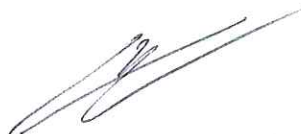
5. Questions diverses :

- Point sur l'achat des parcelles au cimetière et de l'aménagement paysager à l'Orée du Bois : les notaires chargés du dossier refusent de faire apparaître une mention sur le compromis concernant l'interdiction de traitement aux abords de la parcelle. Lecture est faite de la proposition de courrier du Maire.
- Retour des commissions :

1. Environnement :
 - Développement politique des polinisateurs
 - Réflexion sur les récupérateurs d'eau sur le même principe que les composteurs
 - Informations sur les « Bassines » (retenues d'eau de substitution) comme celle implantée à Banthelu sans autorisation
 2. Culture – choix d'activité à proposer :
 - Reconduction de l'exposition « Arterritoires »
 - Manifestation « texte en patrimoine » : un artiste conte des œuvres classiques. Choix des textes à déterminer. Le coût d'un spectacle est de 400€ avec 100€ à la charge de la commune
 - Manifestation « Schubertiades » : 6 dates prévues pour des concerts itinérants de musique classique.
 3. Syndicat de l'Aubette :
 - Nomination des nouveaux vice-présidents et membres
 - Présentation de l'agent et des missions
 - Présentation outil de suivi des travaux
 - Pas de nouvelles des investissements
 4. Commission Seniors - projets 1^e semestre 2023
 - Atelier + de Pas les mardis (groupe de 15 personnes)
 - 3 thés dansants à Genainville en avril, septembre et novembre
 - Visite du Sénat avec goûter (groupe de 25 personnes)
 - 2 séances de secourisme (groupe de 10 personnes)
 - Ateliers lecture dans les écoles.
 5. Commission sport :
 - Projet piscine bassin mobile : possibilité d'acquérir un bassin mobile de 5x10m, itinérant.
 - Fête du sport 2023 : la réunion des associations aura lieu le lundi 6 mars à 19h. La manifestation aura lieu le dimanche 11 juin 2023
 - La CCVVS subventionne les entrées à la piscine de Trie-Château
 - Subvention accordée à l'aérodrome de Chérence pour le championnat de France des planeurs.
 6. Commission mutualisation : la commune souhaite intégrer ce groupement de commande.
 - Point sur la mise à disposition d'agents techniques
 7. Commission finances :
 - Point sur la vidéoprotection
 - Point sur la ZAE
 - Point sur l'extension du siège
- Réunion annuelle du SDIS : M. Bonnet regrette que les élus ne participent pas à ces réunions (seuls 3 élus présents).
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 25 mars sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

